PRIME WALLONNE POUR CHAQUE TRAVAILLEUR DES SECTEURS SOCIO-SANITAIRES RÉSIDENTIELS ET AMBULATOIRES CONFRONTÉ AU COVID-19

La mobilisation paie : comme le Fédéral, la Région va octroyer une prime de 985€ aux travailleurs des secteurs socio-sanitaires résidentiels et ambulatoires travaillant au chevet ou en lien avec des patients covid durant la deuxième vague

COMME AU FÉDÉRAL: UNE PRIME DE 985€ BRUTS!



Enfin du concret pour une partie du personnel, le résultat des négociations de ce 27 novembre est

- une prime unique de 985€ bruts par ETP (enveloppe de 70 millions d'euros dégagée par le Gouvernement wallon) aux travailleurs des secteurs ciblés
- et ce, en plus des 260 millions & de l'accord non-marchand wallon (qui doit encore être négocié pour une revalorisation de l'ensemble du secteur).

PRIME DE RECONNAISSANCE 2020

SECTEURS ET PERSONNEL CONCERNÉS

Tout le personnel (soignant et non soignant) des secteurs socio-sanitaires, résidentiels et ambulatoires au niveau wallon, qui a assuré la prise en charge sanitaire des personnes durant la seconde vague de covid-19 (MR,MRS, CRF, IHP, services d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des personnes handicapées, Safa, maisons d'accueil et de vie communautaires, etc..).

MODALITÉS DE CALCUL ET DE PAIEMENT DE LA PRIME

• La prime est calculée au prorata du temps de travail payé du 1er septembre au 30 novembre 2020 (les périodes d'absence de longue durée du personnel contractuel et statutaire n'entrent pas en compte au-delà d'une absence de 30 jours calendrier. Les périodes de chômage temporaire sont également exclues).

• Le montant de la prime est de maximum 985 è bruts 'travailleur' pour un temps plein pendant la période de référence. Cette prime est payée une seule fois par travailleur.

• Cette prime sera versée au travailleur en décembre 2020 ou janvier 2021.



APRÈS LES BRAVOS...
DES MOYENS!
PYOUSNECONFINEREZPASHOTRECOLÈRE
GGSP Admi